

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

APR 10 1979

Distr.
GENERALE

A/34/169 ✓

S/13233

9 avril 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 46 de la liste préliminaire^x
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 9 avril 1979, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la note datée du 7 avril 1979 que le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam a adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et de demander que la présente lettre et la note qui l'accompagne soient distribuées comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

^x A/34/50.

ANNEXE

Note datée du 7 avril 1979, adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam accuse réception de la note datée du 6 avril 1979 du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine (A/34/167-S/13231) et souhaite préciser comme suit les vues du Viet Nam :

1. Dans les notes qu'il a envoyées précédemment à son homologue chinois, le Ministère vietnamien des affaires étrangères a déjà exposé clairement sa position. Il a aussi à de nombreuses occasions exprimé ses vues concernant les allégations répétées par le Ministère chinois dans sa note du 6 avril 1979.
2. Dans sa note du 4 avril 1979 (A/34/164-S/13222), le Ministère vietnamien a proposé que les entretiens qui se tiendront au niveau de Vice-Ministre des affaires étrangères pour examiner les problèmes des relations entre le Viet Nam et la Chine commencent vers le 10 avril 1979. Dans la note du 6 avril 1979, le Ministère chinois des affaires étrangères a informé le Ministère vietnamien que la délégation du Gouvernement chinois, dirigée par le Vice-Ministre des affaires étrangères, Han Niem-lung, arriverait à Hanoi le 14 avril 1979. Le Viet Nam est prêt à la recevoir à cette date.

Le Ministère vietnamien prie le Ministère chinois de bien vouloir lui communiquer le nom des membres de la délégation de son gouvernement et tous autres détails pertinents de façon que les dispositions voulues puissent être prises en temps utile.
